

ANGE BLEU (BLAUER ENGEL) - PEINTURE

FICHES-LABELS

[mise à jour : 03/2015]



Résumé des critères : Limite COV, substances dangereuses, biocides, formaldéhyde, dioxyde de titane. Pollution de l'eau. Efficacité d'utilisation et information.

Nom officiel

Ange bleu (Blauer Engel)

Site web

<http://www.blauer-engel.de/>

Produits concernés

Peintures (entre autres)

Portée du label

Environnement et santé

Critères du label

Matières premières

- Restriction de substances dangereuses : le produit ne peut pas contenir de substances ou de mélanges classés toxiques, cancérigènes, mutagènes, toxique pour la reproduction, polluantes pour l'eau etc.
- Valeur limite pour certaines substances
 - Concentration en COV max 700 ppm (= 700 mg/kg)
 - Le plomb, cadmium et chrome dans les pigments
 - Certains plastifiants
 - Formaldéhyde (max 10 mg/kg) avec une exceptions si les émissions pendant l'application ne dépasse pas 0,25 ppm et 0,05 ppm après 24h.
- Interdiction de certaines substances
 - les alkylphenoéthoxylates
 - les biocides (à l'exception des microbiocides liés à la conservation dans le pot).
- Le dioxyde de titane utilisé pour les pigments doit respecter certaines directives de production pour limiter la pollution.

Efficacité à l'utilisation

- Un minimum d'efficacité est requis en terme de rendement, de résistance à l'eau, d'adhésion, de résistance, de temps de séchage, de résistance à la lumière, d'élasticité et, si applicable d'opacité et de résistance à l'eau et au nettoyage)

Information des consommateurs

- l'emballage doit mentionner de manière claire le type de peinture, l'endroit où on peut trouver toutes les informations techniques, les composants de la peinture, des instructions de sécurité et d'utilisation.

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

<https://www.blauer-engel.de/en/companies/basic-award-criteria>

Qui est « derrière » ce label ?

Le label est la propriété du Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de l'Environnement et de la Sécurité nucléaire.

Contrôle indépendant

L'Environmental Label Jury est un jury indépendant constitué de représentants des associations environnementale et de consommateurs, de l'industrie, des autorité, du monde académique, des médias, de l'Eglise et de l'Etat fédéral. L'agence fédérale pour l'environnement développe les critères avec le RAL (Institut pour le Contrôle de la Qualité et la Labellisation des Produits).

Avis d'écoconso

Label national inspiré de l'écolabel européen, définissant des critères plus sévères, proche du label Natureplus. On pourra trouver ce type de produits dans des grandes surfaces de bricolage et en

magasins spécialisés.

Références écoconso

- [Comment choisir une peinture ?](#)
- [Les peintures naturelles](#)
- [Comparatif produits : les peintures murales](#)
- [Comparatif produits : le traitement du bois](#)

Lien vers catalogue de produits labellisés

<https://www.blauer-engel.de/en/products/construction>

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

- [1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/ange-bleu-blauer-engel-peinture>
- [2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/etiquetage>
- [3] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/materiaux>
- [4] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/label>
- [5] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [6] <http://www.blauer-engel.de/>
- [7] <https://www.blauer-engel.de/en/companies/basic-award-criteria>
- [8] <https://www.ecoconso.be/fr/Et-pourquoi-pas-les-peintures>
- [9] <https://www.ecoconso.be/fr/Les-peintures-naturelles>
- [10] <https://www.ecoconso.be/fr/Comparatif-produits-les-peintures>
- [11] <https://www.ecoconso.be/fr/Comparatif-produits-le-traitement>
- [12] <https://www.blauer-engel.de/en/products/construction>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

